



Ressources éducatives

Foire aux questions sur le Module sur le fonctionnement de l'enfant - Version enseignant

Données sur le handicap dans les écoles : tester le module sur le fonctionnement de l'enfant –
Version Enseignant (CFM-TV) en situations d'urgence et de crises prolongées
Décembre 2023

RP | 11



**EDUCATION
CANNOT
WAIT**

QUESTIONS

QUESTION 1: Pourquoi est-il essentiel de recueillir des données sur les enfants handicapés dans les écoles, en particulier dans les situations d'urgence ?	Page 3
QUESTION 2: Quel type d'informations sur les enfants vais-je obtenir à l'aide du cfm-tv ?	Page 3
QUESTION 3: Quelle utilisation puis-je faire du CFM-TV dans le cadre de mon programme ?	Page 4
QUESTION 4: Je dispose déjà de quelques données sur les enfants handicapés. Pourquoi devrais-je recueillir de nouvelles données à l'aide du CFM-TV ?	Page 4
QUESTION 5: Si les données sont recueillies dans les écoles, qu'en est-il des enfants handicapés qui ne sont pas scolarisés ? ..	Page 5
QUESTION 6: En quoi le CFM-TV diffère-t-il du CFM standard ?	Page 5
QUESTION 7: Les enseignants sont-ils aussi aptes que les aidants à répondre aux questions sur les difficultés fonctionnelles ?	Page 6
QUESTION 8: Quel type d'enseignant dois-je impliquer ?	Page 7
QUESTION 9: Puis-je utiliser le CFM-TV dans n'importe quel type d'école ?	Page 7
QUESTION 10: Que dois-je garder à l'esprit lorsque je planifie l'utilisation du CFM-TV ?	Page 7
QUESTION 11: Pourquoi former des enseignants ? Ne puis-je pas plutôt mettre à leur disposition des matériels d'auto-apprentissage ?	Page 8
QUESTION 12: Si le CFM-TV est auto-administré, quel est le rôle de l'équipe de recueil de données ?	Page 8
QUESTION 13: Combien de temps dois-je consacrer à la formation des enseignants et de l'équipe de recueil de données ?	Page 8
QUESTION 14: Quel doit être le contenu de la formation ?	Page 9
QUESTION 15: À quel moment de l'année scolaire les enseignants doivent-ils recueillir des données ?	Page 9
QUESTION 16: Combien de temps faudra-t-il aux enseignants pour remplir le CFM-TV ?	Page 9
QUESTION 17: Combien de fois dois-je utiliser CFM-TV dans mon programme ?	Page 10
QUESTION 18: Comment analyser les données générées à l'aide du CFM-TV ?	Page 10

QUESTION 1

Pourquoi est-il essentiel de recueillir des données sur les enfants handicapés dans les écoles, en particulier dans les situations d'urgence ?

Le nombre d'enfants handicapés dans le monde est estimé aujourd'hui à [près de 240 millions](#). Par ailleurs, selon les estimations, les enfants handicapés représentent [17 %](#) des 78,2 millions d'enfants touchés par les crises ayant besoin d'un soutien éducatif. Cependant, les chiffres réels restent inconnus. L'absence de données de bonne qualité rend les enfants handicapés invisibles en termes d'éducation dans les programmes d'urgence, empêchant ainsi une planification et un suivi efficaces qui aideraient ces enfants à exercer leur droit à une éducation de qualité. Des données de haute qualité sur l'éducation des enfants handicapés dans les situations d'urgence peuvent indiquer où se situent les besoins et permettre de prendre des mesures pour améliorer la participation, l'apprentissage et la réussite de ces enfants.

QUESTION 2

Quel type d'informations sur les enfants vais-je obtenir à l'aide du CFM-TV ?

Comme d'autres outils du Washington Group (WG), les questions du Module sur le fonctionnement de l'enfant - Version enseignant (CFM-TV) évaluent les difficultés fonctionnelles et la gravité de ces difficultés, c'est-à-dire les défis auxquels les enfants peuvent être confrontés dans leur environnement quotidien lorsqu'ils accomplissent des activités de base, telles que la marche et la communication. Le CFM-TV ne vise pas à diagnostiquer des handicaps ou à identifier des déficiences dans les fonctions ou les structures corporelles. Il ne permet pas non plus d'évaluer les obstacles environnementaux, attitudinaux et institutionnels auxquels se heurtent les enfants handicapés. D'autres outils devraient être utilisés à cette fin, notamment le [Module d'éducation inclusive récemment mis au point par le WG/UNICEF](#) et actuellement en phase de test.

Le CFM-TV vise plutôt à évaluer le risque d'exclusion des enfants, en particulier dans un contexte éducatif, en raison de leurs **difficultés fonctionnelles** à accomplir diverses activités dans un environnement spécifique. À cet égard, il s'inscrit dans une approche fondée sur les droits, telle que consacrée par la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH).

Le CFM-TV étant spécifiquement axé sur les enfants, les questions sont conçues pour évaluer les domaines d'activité essentiels au développement des enfants qui ne sont pas pris en compte de manière adéquate par d'autres outils tels que la Version courte des questions du WG ou la Version enrichie des questions du WG, puisque ces outils sont axés sur la population adulte (18 ans ou plus). Les questions du CFM-TV sont empruntées au CFM standard de l'UNICEF/WG, qui s'adresse aux aidants plutôt qu'aux enseignants. Le CFM-TV a également été adapté de manière à ce que les enseignants se concentrent sur les difficultés fonctionnelles des enfants dans l'environnement scolaire (voir la [Question 6](#)).

QUESTION 3

Quelle utilisation puis-je faire du CFM-TV dans le cadre de mon programme?

Les données du CFM-TV peuvent aider les gestionnaires de programme à suivre et à rendre compte de la mise en œuvre en fournissant des estimations du nombre d'élèves handicapés. L'analyse des résultats, tels que la sensibilisation, l'inscription et l'apprentissage, peut ensuite être ventilée en fonction du degré de difficulté rencontré par ces enfants. À des fins de désagrégation des données, les enfants sont définis comme handicapés lorsqu'ils éprouvent beaucoup de difficultés ou ne parviennent pas du tout à accomplir une activité dans au moins un des domaines fonctionnels couverts par le CFM-TV. Les données du CFM-TV peuvent également faciliter la planification au niveau de l'école et aider les enseignants à mieux comprendre les besoins de leurs élèves. En outre, ces données peuvent être utilisées, dans le cadre d'une évaluation plus large de la vulnérabilité, pour déterminer qui gagnerait le plus à être ciblé par des initiatives éducatives spécifiques : par exemple, les bourses d'études.

QUESTION 4

Je dispose déjà de quelques données sur les enfants handicapés. Pourquoi devrais-je recueillir de nouvelles données à l'aide du CFM-TV?

L'utilisation des données disponibles peut être une option viable si les données répondent aux normes requises de qualité et de fiabilité et qu'elles ont été recueillies pour l'évaluation et le suivi de l'inclusion des enfants handicapés. Par conséquent, avant d'utiliser de telles données, leur qualité et leur fiabilité doivent être soigneusement examinées. Par exemple, il est essentiel de comprendre pourquoi elles ont été recueillies (pour quelle finalité ?) et comment elles ont été recueillies (quel genre de questions ont été utilisées ?). Si les données ont été recueillies à l'aide de questions sur les problèmes de santé et les déficiences (p. ex. « Avez-vous un handicap ? »), ou sur la base d'une observation visuelle, vous devez vous abstenir de les utiliser à des fins de suivi de l'inclusion et de la participation des élèves. Par ailleurs, si le taux de handicap parmi les élèves enregistrés est nettement inférieur à 10 %, il est peu probable que ces données donnent une image précise de la population d'élèves handicapés. En outre, si ces données n'ont pas été recueillies à des fins de suivi et de reporting (plus précisément, si elles ne peuvent pas être désagrégées afin de permettre la comparaison des résultats pour les enfants handicapés et non handicapés), les données existantes ne doivent pas être utilisées à des fins de suivi et de reporting dans le cadre de votre programme.

Jetez un œil à ce [diagramme](#), qui vous indique si vous pouvez et devez utiliser des données existantes et quel est l'outil le plus approprié selon la finalité du recueil de données et la population cible particulière (groupe d'âge) concernée.

QUESTION 5

Si les données sont recueillies dans les écoles, qu'en est-il des enfants handicapés qui ne sont pas scolarisés ?

Bien que le CFM-TV soit principalement axé sur le recueil de données concernant les élèves handicapés scolarisés, il peut indirectement apporter un éclairage sur la situation des enfants handicapés non scolarisés dans une situation d'urgence ou un contexte humanitaire. Par exemple, si les données mettent en évidence des difficultés fonctionnelles spécifiques qui sont sous-représentées ou prévalentes parmi les enfants scolarisés, ces informations peuvent éclairer les efforts d'engagement communautaire visant à scolariser les enfants handicapés non scolarisés. Les données du CFM-TV peuvent fournir des informations précieuses qui peuvent être utilisées pour élaborer des campagnes de communication et des initiatives de sensibilisation. Par ailleurs, la sous-représentation de certains groupes d'enfants handicapés dans les écoles peut aussi indirectement souligner la nécessité de rendre l'environnement scolaire plus accessible et plus inclusif. Par conséquent, le CFM-TV peut contribuer à orienter les efforts visant à améliorer le taux d'inscription des enfants non scolarisés.

Pour broser un tableau plus précis des enfants handicapés non scolarisés, il est également possible de compléter les données recueillies dans les écoles à l'aide du CFM-TV en incorporant le CFM dans les [évaluations des vulnérabilités/besoins](#). Le CFM s'adresse aux aidants plutôt qu'aux enseignants et comporte plus de domaines et de questions que le CFM-TV (voir la [Question 6](#)). Les données du CFM peuvent également fournir un point de vue différent sur les difficultés fonctionnelles des enfants dans des domaines spécifiques tels que le bien-être physique et émotionnel (voir [Question 7](#)).

QUESTION 6

En quoi le CFM-TV diffère-t-il du CFM standard ?

Le CFM-TV est une adaptation du CFM standard (Module sur le fonctionnement de l'enfant). Le CFM-TV est une version du CFM standard, centrée sur l'école et administrée par les enseignants, axée sur des domaines spécifiques pertinents pour le contexte éducatif et permettant un recueil de données plus efficace dans les salles de classe. Le CFM comporte une plus grande série de questions (24) réparties en 13 domaines fonctionnels, tandis que le CFM-TV comprend une série réduite de questions (13) réparties en 12 domaines. Le CFM s'adresse aux principaux aidants, de préférence la mère, et comporte une série de questions axées sur les enfants âgés de 2 à 4 ans et une autre ciblant les enfants d'âge scolaire (5 à 17 ans). Le CFM-TV comprend des questions axées sur les enfants d'âge scolaire (5-17 ans). Étant plus court et auto-administré, le CFM-TV peut être plus facile à mettre en œuvre que le CFM dans un contexte humanitaire, tout en étant particulièrement utile pour les programmes d'éducation dans les situations d'urgence.

Les enseignants sont-ils aussi aptes que les aidants à répondre aux questions sur les difficultés fonctionnelles ?

Des projets pilotes ont montré que les enseignants peuvent faire office de répondants par procuration dans le cadre du CFM et fournir des informations sur les difficultés fonctionnelles de leurs élèves. À l'instar des aidants, les enseignants passent beaucoup de temps avec les élèves, ce qui fait d'eux des évaluateurs appropriés. Néanmoins, les enseignants et les aidants peuvent avoir des points de vue différents sur les domaines dans lesquels les enfants éprouvent des difficultés. Ainsi, les aidants ont tendance à se concentrer davantage sur le bien-être physique et émotionnel de leurs enfants, tandis que les enseignants sont plus attentifs aux domaines qui concernent la participation des enfants en classe et le processus d'apprentissage. Ces deux types de répondants ne s'entendent pas toujours sur des domaines spécifiques, mais ils tendent à être d'accord sur les domaines dans lesquels les enfants n'éprouvent aucune difficulté.



QUESTION 8

Quel type d'enseignant dois-je impliquer ?

La sélection de l'enseignant chargé de compiler le CFM-TV dépendra du niveau auquel il enseigne. Dans les situations d'urgence, dans les écoles primaires, un enseignant couvre souvent toutes les matières, ce qui signifie qu'il passe 100% de son temps d'enseignement avec les élèves à évaluer. Dans les établissements secondaires, il peut y avoir plusieurs enseignants. De ce fait, les enseignants passent moins de temps avec une classe individuelle. En règle générale, le CFM-TV doit toujours être rempli par une personne impliquée dans au moins 50 % du temps total d'interaction enseignant-élève. Les aides-enseignants peuvent également être sélectionnés comme répondants, à condition qu'ils passent beaucoup de temps avec les élèves en question. Par conséquent, vous pouvez impliquer n'importe quel type d'enseignant, quel que soit son parcours scolaire. Cependant, la formation qu'ils reçoivent pour apprendre à utiliser le CFM-TV doit être adaptée et affinée en fonction de leur niveau d'éducation, de leur familiarité avec l'éducation inclusive, etc.

QUESTION 9

Puis-je utiliser le CFM-TV dans n'importe quel type d'école ?

Le type d'école, qu'elle soit inclusive, spéciale ou ségrégée, peut influencer sur la façon dont les enseignants évaluent les difficultés fonctionnelles rencontrées par les enfants. Il est important de garder à l'esprit que les enseignants peuvent être plus ou moins familiarisés avec le handicap en fonction de facteurs institutionnels et de la possibilité (et des conditions) de scolarisation des enfants handicapés. Ainsi, les enseignants dans différents contextes peuvent avoir des repères différents sur ce qui constitue un handicap. Il s'ensuit que la comparabilité des données provenant de différents types d'écoles peut être limitée du fait des variations dans les repères utilisés par les enseignants dans différents contextes. Ce problème peut être atténué par une formation approfondie des enseignants, qui devrait être axée à la fois sur la sensibilisation

au handicap tel que défini dans la CDPH et sur la manière d'utiliser le CFM-TV dans leur contexte spécifique.

QUESTION 10

Que dois-je garder à l'esprit lorsque je planifie l'utilisation du CFM-TV ?

Le processus de recueil de données doit être planifié de manière à respecter les normes éthiques et les principes de protection des données énoncés dans les politiques de l'organisation ainsi que dans les lois et réglementations locales. Il convient de mobiliser les acteurs locaux concernés pour s'assurer d'être en conformité et d'obtenir le feu vert. Dans le cadre de ce travail, vous devriez envisager un recueil numérique de données. Cette approche offre des avantages tels que l'efficacité, la saisie de données en temps réel et l'amélioration de la qualité des données. Encore une fois, il est important de respecter les directives organisationnelles et les normes légales et éthiques en matière d'utilisation et de gestion des données. Le succès du recueil de données à l'aide du CFM-TV repose sur une équipe bien organisée, comprenant un Coordinateur en Recueil de Données responsable de la coordination générale, des Coordinateurs Terrain chargés de gérer les activités sur le terrain et des Assistants Appui Terrain chargés de soutenir les enseignants et de veiller au bon déroulement du processus de recueil de données. Toutes ces personnes, ainsi que les enseignants, doivent suivre une formation approfondie afin de maîtriser les procédures de recueil de données et d'acquérir une bonne compréhension du CFM-TV. Enfin, si le CFM-TV n'est pas disponible dans la langue d'enseignement, une traduction devra être mise à disposition afin de maintenir une approche centrée sur l'humain et de garantir la qualité des données, conformément aux [instructions et aux directives du WG](#).

QUESTION 11

Pourquoi former des enseignants ? Ne puis-je pas plutôt mettre à leur disposition des matériels d'auto-apprentissage ?

La formation des enseignants utilisant le CFM-TV promeut des messages de sensibilisation et garantit que les enseignants agissent conformément au modèle fondé sur les droits de la CDPH, l'objectif étant de parvenir à une approche commune du handicap. Grâce au CFM-TV, les enseignants obtiendront une image holistique des limitations fonctionnelles (au-delà des limitations visibles), ce qui est essentiel pour recueillir des données de bonne qualité. La formation est donc conçue pour doter les enseignants des compétences et de la confiance nécessaires pour administrer le CFM-TV, en s'assurant qu'ils maîtrisent l'utilisation des outils numériques (le cas échéant) et qu'ils savent tirer parti des mécanismes d'appui lors du recueil de données. Il ressort par ailleurs des projets pilotes sur l'utilisation du CFM-TV que les enseignants eux-mêmes préfèrent une formation en présentiel plutôt que des matériels d'auto-apprentissage. Cependant, il est recommandé de mettre à la disposition des enseignants des matériels écrits à titre de support pendant le processus de recueil de données.

QUESTION 12

Si le CFM-TV est auto-administré, quel est le rôle de l'équipe de recueil de données ?

L'équipe de recueil de données offre un appui aux enseignants tant sur le plan du contenu du CFM-TV que sur le plan technique du processus, par exemple le fonctionnement et l'utilisation corrects des appareils numériques. En outre, l'équipe de recueil de données joue un rôle crucial dans la validation des données générées par les enseignants, car ils sont responsables de l'assurance qualité des données.

QUESTION 13

Combien de temps dois-je consacrer à la formation des enseignants et de l'équipe de recueil de données ?

Il est fortement suggéré d'organiser la formation des enseignants sur deux jours, au moins, et si possible sur trois. Cela permet aux enseignants d'assimiler les informations relatives au contenu et à la logistique du processus de recueil de données, notamment l'utilisation de tout outil numérique potentiel. Il est recommandé de dispenser la même formation sur le CFM-TV à l'équipe de recueil de données. La formation de l'équipe doit par ailleurs couvrir en profondeur le protocole de recueil de données. Deux formations différentes peuvent donc être organisées pour ces deux groupes. Autre possibilité : les enseignants et l'équipe de recueil de données peuvent suivre ensemble la formation sur le CFM-TV de deux jours, mais dans ce cas, l'équipe de recueil de données doit suivre la formation d'un jour sur le protocole et la logistique avant la formation sur le CFM-TV. Cela permettra de tester et de simuler, pendant la formation sur le CFM-TV, l'appui que reçoivent les enseignants dans le cadre du processus de recueil de données.

QUESTION 14

Quel doit être le contenu de la formation ?

La formation doit permettre aux enseignants d'avoir une bonne connaissance de l'organisation qui souhaite recueillir des données à l'aide du CFM-TV, ainsi que la finalité de cet exercice. La formation doit également comprendre une session de sensibilisation au handicap portant sur l'importance de l'inclusion des personnes handicapées, le handicap dans le contexte de la CDPH, et le mode de recueil de données sur les personnes handicapées. Les enseignants disposeront ainsi de suffisamment d'informations pour explorer les outils du WG et examiner de plus près le CFM-TV : structure du module, domaines et questions inclus. La formation doit être en grande partie consacrée à des exercices pratiques sur le recueil de données à l'aide du CFM-TV et sur l'utilisation d'outils numériques (tablettes, applications d'enquête, etc.). Cela nécessite la participation de l'équipe de recueil de données qui apportera un appui sur le terrain aux enseignants pendant le processus de recueil de données. La formation doit également couvrir l'éthique et la protection des données, et présenter aux enseignants une vue d'ensemble complète de la logistique et du calendrier du processus de recueil de données.

QUESTION 15

À quel moment de l'année scolaire les enseignants doivent-ils recueillir des données ?

Vous devez travailler en étroite collaboration avec les administrateurs d'école pour discuter du calendrier du processus de recueil de données et veiller à ce que les enseignants soient tenus informés. Cela permettra de s'assurer que, dans la mesure du possible, le recueil de données ne perturbe pas les activités éducatives de l'école. Les données doivent être recueillies après la rentrée scolaire et les enseignants doivent disposer d'au moins un mois pour apprendre à connaître leurs élèves avant de remplir le CFM-TV.

Sachant que le programme est mis en œuvre dans des situations d'urgence, les effectifs des classes peuvent varier considérablement, avec des inscriptions de nouveaux élèves intervenant après le début de l'année scolaire. En règle générale, vous devriez toujours demander aux enseignants d'évaluer ces nouveaux élèves, en leur accordant un délai d'au moins un mois avant de les évaluer. Le temps dont disposent les enseignants pour apprendre à connaître leurs élèves est plus important que la taille des classes. À cet égard, les études montrent que la qualité de l'évaluation des enseignants à l'aide du CFM-TV n'est pas affectée par le nombre d'élèves auxquels ils enseignent.

QUESTION 16

Combien de temps faudra-t-il aux enseignants pour remplir le CFM-TV ?

Tout d'abord, cela dépendra de la taille de la classe. Une évaluation complète d'un seul enfant avec le CFM-TV devrait prendre environ 3 minutes. Les enseignants peuvent répartir la tâche sur un certain nombre de jours car ils ne rempliront probablement pas le CFM-TV d'une seule traite. Il convient de veiller à ce que le calendrier de recueil de données offre la flexibilité dont les enseignants ont besoin pour remplir le CFM-TV.

QUESTION 17

Combien de fois dois-je utiliser CFM-TV dans mon programme ?

Une fois que les enseignants ont reçu la formation nécessaire, le recueil de données à l'aide du CFM-TV peut commencer. Lorsque ce processus est effectué pour la première fois, il est recommandé que les enseignants évaluent les élèves deux fois. La première séance de recueil de données fait office de test pilote. Par conséquent, après la première séance de recueil de données (un mois après la rentrée), il convient de prévoir un intervalle de 3 à 4 semaines avant la deuxième séance, en particulier dans le contexte des classes nombreuses. Cette approche réduit la part de suppositions dans les réponses aux questions du CFM-TV, et permet également aux enseignants de se familiariser avec le processus de recueil de données et d'identifier les défis potentiels ou les axes d'amélioration. Il convient donc d'utiliser les données de la deuxième séance aux fins du programme dans le cadre de cette phase pilote.

Afin d'intégrer pleinement le CFM-TV dans le programme, cet exercice de recueil de données doit être répété au début de chaque année scolaire successive et, dans la mesure du possible, chaque semestre. La répétition de cet exercice fournit des informations utiles sur les progrès réalisés par les enfants en termes de bien-être et peut également contribuer à réduire la stigmatisation du handicap, les enseignants prenant conscience que les difficultés peuvent être surmontées et que leur rôle est essentiel dans ce processus.

QUESTION 18

Comment analyser les données générées à l'aide du CFM-TV ?

La première étape consiste à définir le seuil permettant d'identifier les enfants handicapés à des fins statistiques. Pour estimer la proportion d'élèves présentant une limitation fonctionnelle, le WG a recommandé le seuil suivant : « beaucoup de difficultés » ou « n'y parvient pas du tout » dans au moins un domaine. Une variable binaire différenciant les enfants avec handicap de ceux sans handicap (aucune difficulté ou quelques difficultés dans tous les domaines) permet d'analyser les différences de résultats scolaires entre ces deux groupes. Enfin, une désagrégation plus poussée (par âge et par genre) est également possible, en fonction de la taille de votre échantillon.

Ce seuil peut être ajusté en fonction des objectifs du programme. Par exemple, si l'objectif est de garantir un accès équitable aux espaces publics, le seuil pourrait inclure « Quelques difficultés », garantissant ainsi l'inclusion des personnes présentant des difficultés moindres. Il est important de souligner que les questions du WG ont été développées à des fins statistiques uniquement et ne doivent pas être utilisées pour cibler l'assistance, en particulier les services de santé.